

Demande de reconnaissance

La Massage Therapy Association of Manitoba fait des démarches pour que la profession de massothérapeute soit officiellement reconnue par la Province.

Camille SÉGUY

La section 156 de la Loi sur les professions de la santé réglementées, au Manitoba, compte présentement 22 professions. La Massage Therapy Association of Manitoba (MTAM), qui regroupe plus de 85 % des massothérapeutes de la province, espère faire de la massothérapie la 24^e profession réglementée sur la liste, après les services paramédicaux déjà entrés dans le processus de reconnaissance officielle. (1)

« La MTAM a envoyé une lettre officielle le 2 mai dernier à la ministre provinciale de la Santé, Theresa Oswald, pour demander la reconnaissance de la massothérapie comme une profession de santé réglementée, rapporte la massothérapeute franco-manitobaine depuis 12 ans, Claire Sabourin.

Reconnaissance

Dans la pratique, faire partie de la liste des professions réglementées n'apportera pas de grands changements pour les massothérapeutes, si ce n'est le respect et tout ce qui en découle.

« On veut faire partie de ce groupe de professions médicales, que la massothérapie soit reconnue comme une profession aussi valable que les autres, confie Claire Sabourin. Quand j'ai commencé, les compagnies d'assurances exigeaient une ordonnance du médecin pour rembourser les massages, et les

médecins refusaient car ils ne reconnaissaient que la physiothérapie et la chiropractie.

« Depuis cinq ou six ans, ça change, poursuit-elle toutefois. Les compagnies d'assurances ont compris les bénéfices d'un massage thérapeutique et elles n'exigent plus d'ordonnance pour le rembourser. De même, certains médecins commencent à orienter leurs patients vers des massages, mais il y a encore beaucoup à faire pour être pleinement reconnus. »

Pour le client

Claire Sabourin souligne aussi que l'inclusion à la section 156 « nous permettra de demander une indemnisation d'accident de travail pour nos clients qui se sont blessés au travail et qui ont besoin d'un massage. De même, Autopac remboursera les massages à la suite d'accidents de voiture, ce qui n'est pas le cas pour le moment ».

Enfin, Claire Sabourin révèle que quand sa profession sera reconnue, « les clients pourront se faire rembourser leurs massages non couverts par l'assurance dans leur déclaration d'impôts, comme dépenses médicales ».

En outre, l'Agence du revenu du Canada a annoncé qu'elle abolirait la Taxe sur les produits et services (TPS) sur les massages lorsque cinq Provinces auront officiellement reconnu la massothérapie comme une profession médicale réglementée. Pour l'heure, la massothérapie est

reconnue en Ontario, en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve-et-Labrador, et elle est en processus de reconnaissance au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans les Provinces atlantiques.

Si la massothérapie devient une profession médicale réglementée, elle sera par ailleurs dotée d'un collège de massothérapeutes dont le rôle sera de réglementer clairement et de contrôler la profession et les pratiques de ses membres, selon un code d'éthique qui sera officiellement établi et reconnu.

« Pour les clients, c'est une protection et une garantie de sécurité, assure Claire Sabourin. Et en cas de problème, les clients pourront déposer leurs plaintes au collège. »

Elle précise que les pratiques qui seront en vigueur quand la profession aura été reconnue par la Province sont déjà en vigueur, mais le fait d'avoir un collège les rendra plus officielles.

« La MTAM a fait des recherches pour trouver des



photo : Camille Séguy

Claire Sabourin.

plaintes pour blessures de clients de massothérapeutes et elle n'en a pas trouvé à ma connaissance, se réjouit Claire Sabourin. Ça montre bien qu'on est professionnels et qu'on peut nous faire confiance. La massothérapie est scientifique. On a fait des études et on poursuit toujours notre formation continue. On sait ce qu'on fait. On a la même philosophie que les médecins, ne pas faire de mal.

La demande de la MTAM a été référée au Conseil consultatif

sur la réglementation des professions de la santé pour investigation. La Province n'anticipe aucune date de résultat. Le processus est en effet long et rigoureux, incluant de nombreuses consultations. Selon la MTAM, cela ne prendra pas moins de six à huit mois.

Par ailleurs, une pétition est disponible chez la plupart des massothérapeutes pour appuyer la reconnaissance de la profession.

(1) Plus d'info. au www.mtam.mb.ca.

ÉNERGIE ÉOLIENNE

La santé regardée de près

Santé Canada et Statistique Canada ont annoncé le 10 juillet qu'ils allaient réaliser une étude pancanadienne de 1,8 milliard \$ financée sur trois ans, sur les effets du bruit des éoliennes sur la santé, dont les résultats devraient être publiés dès la fin 2014.

« Santé Canada a reçu des plaintes liées à la santé formulées par des personnes vivant à proximité de parcs éoliens, explique l'agent des relations avec les médias à Santé Canada, Sean Upton. On possède l'expertise pour évaluer le niveau sonore et ses répercussions sur la santé. »

L'étude sera réalisée sur un échantillon de 2 000 habitations proches de huit à 12 km des parcs éoliens actuels du Canada, sur la base du volontariat.

« Les participants seront invités à répondre à un questionnaire sur

la santé en présence de membres de Statistique Canada et à se soumettre à des mesures d'indicateurs de santé biologiques et objectifs, annonce Sean Upton. Santé Canada mesurera aussi les niveaux sonores à l'intérieur et à l'extérieur des habitations. »

Le vice-président des communications à l'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA), Chris Forrest, n'est pas inquiet des résultats de cette étude.

« Il y a déjà eu de nombreuses études récentes sur le bruit et la santé par rapport aux éoliennes à travers le monde, y compris au Canada, et toutes ont conclu que le bruit des éoliennes n'avait pas d'impact négatif sur la santé, assure-t-il. Des milliers de personnes vivant à proximité d'éoliennes, dans 89 pays, ont rapporté des expériences positives.

L'industrie éolienne est très responsable et elle fait très attention. »

Chris Forrest voit tout de même d'un bon œil l'étude de Santé Canada et Statistique Canada. « Il est normal que les gens se posent des questions, et on doit leur répondre avec des faits concrets, affirme-t-il. L'étude de Santé Canada va contribuer à alimenter notre base d'informations sur l'énergie éolienne. C'est une bonne chose. »

Le président de la table ronde de Saint-Léon, Paul Grenier, rapporte pour sa part qu'à Saint-Léon, « il n'y a pas eu à ma connaissance de plaintes vis-à-vis des éoliennes. Les agriculteurs sont même prêts à en prendre d'autres sur leurs terrains.

« Ici, quand on entend une éolienne tourner, on dit que ça fait le bruit de l'argent qu'on ramasse! », conclut-il.

Le Canada compte environ 141 éoliennes réparties dans les dix provinces et le Yukon, la majorité étant concentrée en Ontario, au Québec et en Alberta. La puissance totale produite actuellement est de 5 511 mégawatts et selon les prévisions de l'industrie, d'ici 2020-2025, 20 % de l'électricité du Canada sera produite par l'énergie éolienne.

C.S.

COMMIS - RÉCEPTIONNISTE

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU MANITOBA

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba (La Société) garantit tous les dépôts faits dans la caisse et les credit unions du Manitoba, à 100 %. Cette responsabilité mandatée par le gouvernement exige que La Société évalue et examine chaque caisse et credit union afin d'identifier et réduire les risques opérationnels.

Commis - réceptionniste

Tout en se rapportant à la secrétaire de la société, la personne doit travailler de façon coopérative afin de fournir des services administratifs aux divers départements. La personne doit fournir des services de commis et de réception en français et en anglais. De plus, elle est responsable pour l'administration du courrier du jour et en partance.

Le(la) candidat(e) idéal(e) doit posséder les qualifications suivantes :

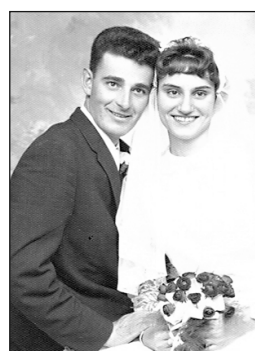
- Posséder une connaissance de base ou moyenne de Microsoft Office 2007.
- Posséder d'excellentes habilités d'organisation et de communication tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Avoir au moins un an d'expérience dans un bureau dans un poste de commis ou de réception.
- Avoir une bonne connaissance des deux langues officielles.
- Avoir une connaissance de l'opération des équipements de bureau.

La Société offre une rémunération et un ensemble d'avantages sociaux excellents.

Veuillez soumettre votre lettre d'intention et votre curriculum vitae avant le 3 août 2012 à :

Ressources Humaines
La Société d'assurance-dépôts du Manitoba
200, av Graham, Bureau 390
Winnipeg MB. R3C 4L5
Courriel : mail@depositguarantee.mb.ca
Télécopieur : 204-947-1723

Nous remercions toutes les personnes que présentent leurs candidatures. Nous communiquerons uniquement avec les personnes sélectionnées pour une entrevue.



Edouard et Céline Gagnon
1962-2012

Venez vous joindre à nous pour célébrer 50 années de mariage.

Le samedi 11 août 2012
Rencontre de 14 h à 16 h

Centre d'amitié de La Broquerie
97, rue Principale

Votre présence sera votre cadeau.